



Le maire de Saint-Herblain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 15 juillet 1974, Livre I, quatrième partie, « Signalisation de prescription »,

SERVICE :
NANTES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ :
DPR-2026-0667

OBJET :
Arrêté permanent -
réglementation en
matière de
stationnement -
bâtiment de la
Police Municipale -
7 rue de
l'Hôtel de Ville

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un emplacement de stationnement au droit du bâtiment de la Police Municipale situé au n°7 rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Herblain, afin de faciliter le bon fonctionnement du service durant les heures ouvrées de services,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dès la mise en place de la signalisation réglementaire, et à titre dérogatoire au regard de la réglementation sur l'activité de la Police Municipale, l'arrêt et le stationnement au droit du bâtiment situé au n°7 rue de l'Hôtel de Ville seront autorisés uniquement pour les véhicules de la Police Municipale.

ARTICLE 2 : La signalisation à mettre en place se composera d'un marquage continu jaune au sol devant le bâtiment et d'un panneau B6d + panonceaux de type M : « Sauf police ».

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites pénales, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services de Nantes Métropole et Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE 29 MAI 2026



Le Maire de Saint-Herblain,

Bertrand AFFILÉ

PUBLIÉ LE 29 MAI 2026